

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28 Août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août, à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

**Présents** : Patrick PETORIN, Alain GUILBOT, Muriel LIMOGES, Vincent LICOINE-GELIBERT, Pascal TALLON, Christian RAYMOND, Sandrine RICHARD, Nicolas LIMOGES, Karine BOIZUMEAU

**Absent** : Victor FOUET, Julien FREJOU

**Secrétaire de séance** : Nicolas LIMOGES

Monsieur Le Maire accueille les conseillers présents, puis il ouvre la séance. Le précédent compte-rendu du 10 juillet est adopté. **Monsieur Nicolas LIMOGES** est nommé secrétaire de séance.

### **1- Subventions**

**Délib 2023-08-28 -- 032**

Monsieur Le Maire fait part aux conseillers, des nouvelles demandes de subventions, venant du Conseil Départementale, de l'AMF Téléthon, de l'ADMR et de l'IREPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

### **2- Fête du village**

Monsieur Le Maire donne la parole à la Présidente du Comité des Fêtes, Muriel LIMOGES qui expose au Conseil Municipal, le déroulement de la journée.

### **3- Planning PATA**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur la programmation du PATA, qui aura lieu à partir du 2 octobre, sur la route de la laiterie (4 Tonnes).

Les coussins berlinois route du Chêne Casse-Tête se feront enlevés, car ils sont rendus loin.

### **4- Maison M. CLEMENTS**

Monsieur Le Maire relate les faits aux conseillers, au sujet de la maison en péril de M. CLEMENTS et les informe qu'ils ont l'autorisation d'intervenir pour sécuriser les lieux.

## **5- Vente ancienne laiterie**

Monsieur Le Maire annonce aux conseillers la mise en vente de l'ancienne laiterie à 75000€ qui aura lieu le 11 septembre 2023 au Tribunal Judiciaire de NIORT, 2 agences immobilières seraient intéressées.

## **6- Renouvellement de la Commission de Contrôle des Elections Délib 2023-08-28 – 033**

Monsieur Le Maire signale aux conseillers qu'il faut renouveler les membres de la Commission de Contrôle des Elections. Ce renouvellement se fait tous les 3 ans.

Nadège BEAUFRETON, Jacqueline BOLOGE et Nicolas LIMOGES reconduisent leurs candidatures pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **l'unanimité**

## **7- Renouvellement de la Commission des Finances Locales**

Monsieur Le Maire renseigne le Conseil Municipal qu'il faut renouveler les membres de la Commission des Finances Locales. Ce renouvellement se fait tous les 3 ans.

Les membres de cette Commission sont choisis parmi toutes les candidatures déposées à l'Association des Maires. Les membres qui participent à cette Commission sont des Maires.

## **8- Renouvellement du contrat de la secrétaire de Mairie Délib 2023-08-28 – 034**

Monsieur Le Maire notifie aux conseillers que le contrat de la secrétaire de mairie se termine le 30 septembre 2023, il propose de le reconduire jusqu'au 31 décembre 2023, avec les modifications suivantes :

- Mardi et Vendredi de 9h à 16h 30 => Ouverture Mairie 9h – 12h30
- Mercredi de 13h à 16h30 => Ouverture Mairie 14h – 16h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** le renouvellement du contrat de la secrétaire et autorise Monsieur Le Maire de signer le contrat et de modifier les horaires d'ouverture de la mairie sur tous les supports nécessaires.

## 9- Questions diverses

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

**Le Président**

Mr PÉTORIN



**Le secrétaire**

M. LIMOGES



Prochaine réunion le : **Lundi 2 octobre 2023**

### DELIBERATION DU MOIS D'AOUT

N° DELIBERATION	DESIGNATION	ACCEPTÉ / REFUS
2023-08-28 – 032	Demandes de subventions	REFUS
2023-08-28 -- 033	Renouvellement Commissions de Contrôle des Elections	ACCEPTÉ
2023-08-28 -- 034	Renouvellement Contrat de la secrétaire	ACCEPTÉ